

Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France

29 avril 2021

Avis concernant le Groupe « Panhard » concernant l'autorisation environnementale (ICPE)

Objet : Avis de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France concernant l'installation classée pour la protection de l'environnement soumise à autorisation environnementale (ICPE) pour la plateforme logistique du groupe SAS Panhard Développement.

Suite à une demande d'autorisation environnementale présentée par le groupe « SAS Panhard Développement » concernant la création d'un entrepôt composé de 9 cellules de stockage, complété par des locaux et des installations techniques situé à Auneau – Bleury – Saint – Symphorien, une enquête publique a été prescrite et une étude d'impact a été réalisée par le cabinet KALIES pour estimer les effets de ce projet sur l'environnement.

Les conseils municipaux d'Auneau – Bleury – Saint Symphorien, d'Aunay sous Auneau, Oinville sous Auneau, Beville Le Comte, Roinville sous Auneau et les conseils communautaires de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France et la communauté d'agglomération de Chartres Métropole **sont appelés à donner leur avis sur le projet d'autorisation environnementale dans le cadre du projet de Panhard Développement.**

Panhard développement est un acteur majeur de l'immobilier d'entreprise en France et intervient sur 3 métiers :

- Aménageur et promoteur de locaux d'activités et de logistique,
- Promoteurs de logements,
- Investisseur pour compte de tiers et pour compte propre.

Le projet de la société Panhard consiste en la construction d'une plateforme logistique de 80 813m² avec des bureaux et des locaux techniques. Le projet est implanté sur la commune de Auneau – Bleury – Saint Symphorien, route de Roinville. La parcelle est de forme rectangulaire d'environ 350 mètres de longueur et 152 758 m².

Le projet est composé d'un bâtiment principal auquel sont rattachées des annexes (bureaux et locaux techniques), ainsi qu'un poste de garde en entrée de site. L'installation disposera en permanence d'un accès pour permettre le passage des poids lourds vers les quais de chargement/déchargement (350 poids lourds par jour) Un accès supplémentaire de secours sera positionné le long de la RD 19.

Cette plateforme logistique permettra les activités suivantes :

Entreposage, gestion des stocks, gestion des flux amont/aval (réception/expédition), préparation de commandes. Les opérations effectuées sur les produits au sein des 9 cellules composant l'entrepôt couvert sont schématisées de la manière suivante : réception des marchandises, stockage en rack, préparation des commandes et expédition.

Le chantier de construction du projet se déroulera sur une durée de 36 mois maximum et lors de la phase d'exploitation, le site fonctionnera du lundi au samedi entre 5 H et 21 H pour la partie logistique et de 9 H 00 à 18 H 00 pour la partie administrative. Les besoins en personnels sont évalués à 450 personnes.

Cette plateforme logistique est un **établissement classé ICPE soumis à autorisation** au titre du livre V, titre 1 du code de l'environnement. Ainsi, un dossier d'autorisation environnementale est soumis à enquête publique.

Une étude d'impact environnemental a été réalisée par la société KALIES. Cette étude vise à faire un état des lieux environnemental du site et à décrire les facteurs susceptibles d'être affectés de manière significative et les incidences notables liées à la réalisation du projet.

L'étude comparative des situations sans mise en œuvre du projet et avec mise en œuvre du projet met en évidence des enjeux en termes de topographie, climat, sols et sous-sols, eaux souterraines, eaux superficielles, risques naturels, milieu naturel, paysage et patrimoine, milieu humain, risques technologiques, cadre de vie.

L'étude d'incidences et des mesures associées pour réduire les effets négatifs est synthétisée dans les tableaux suivants :

Niveaux d'impact :

Nul ou négligeable
Faible

Moderé
Fort

Positif

Thème	Incidences			Mesures ERCA			Incidences résiduelles Niveau
	Description	Phase	Type	Niveau	Description	Estimation des dépenses	
Milieu physique							
Topographie	Faibles terrassements nécessaires pour l'installation du projet, réalisation de pêtes d'accès. Ces aménagements ne sont pas de nature à modifier significativement la topographie du site.	Travaux	/		/	/	
	Aucune incidence du projet sur la topographie.	Exploitation	/		/	/	
	Rejet de gaz d'échappement par les camions (en moyenne 10-15 camions par jour sur 36) : non susceptible d'avoir une incidence sur le climat.	Travaux	/		/	/	
Climat	Rejet de gaz d'échappement par les PL (700 mouvements/j) et les VL des employés du site (800 mouvements/j).	Exploitation	Indirect, permanent, à long terme		R2.2b - Utilisation de véhicules (PL) respectant les normes en vigueur.		
	Mise en place d'une centrale photovoltaïque en toiture : contribution du projet au développement des énergies renouvelables et à l'atteinte des objectifs des politiques nationales et régionales en matière d'énergie.	Exploitation	Indirect, permanent, à long terme		/	/	
	Structure du sol : enterrement des réseaux dans des tranchées dédiées.	Travaux	/		/	/	
Sols, Géologie, Hydrogéologie et Hydrologie	Risque de pollution accidentelle des sols, des eaux souterraines et superficielles (fuite sur les engins de chantier, ...).	Travaux	Direct, temporaire, à court terme		E3.1a - Absence de rejet dans le milieu naturel R2.1d - Dispositifs préventifs de lutte contre une pollution A6.1a - Management environnemental de chantier : plan de circulation, PPSPS, gestion des déchets...	Intégré au coût des travaux	
	Migration de matières en suspension dans les eaux superficielles.	Travaux	/		/	/	
	Risque de pollution par rejet d'eaux usées issues du chantier.	Travaux	/		/	/	
	Absence de prélèvement dans les eaux superficielles et souterraines.	Exploitation	/		/	/	
	Absence de prélèvement dans les eaux superficielles et souterraines.	Exploitation	/		/	/	
Risques naturels	Pas de vulnérabilité aux risques naturels recensés sur la commune et pas d'aggravation de ces risques.	Travaux et exploitation	Direct, temporaire, à court terme		/	/	
Milieu naturel							
Zonages réglementaires et d'inventaire	Aucune incidence du projet sur les zonages de protection et d'inventaire.	Travaux et exploitation	/		/	/	
Habitats naturels	Pas de vulnérabilité des habitats naturels (origine anthropique, non protégés).	Travaux et Exploitation	Indirect, permanent, à court terme		A1.a. Aide à la recolonisation végétale	Intégré au coût des travaux et du projet	

Thème	Incidences			Mesures ERCA			Incidences résiduelles*	
	Description	Phase	Type	Niveau	Description	Estimation des dépenses	Niveau	
Flore	Présence d'une Espèce Exotique Envahissante de catégorie 3. Remaniement des terres et venue d'engins susceptibles d'apporter des EEE sur la parcelle.	Travaux	Indirect, temporaire, à court terme		R.2.1f Dispositif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes	En fonction de la présence ou non d'EEE		
	Pas de vulnérabilité des espèces végétales présentes.	Exploitation	Indirect, permanent, à court terme		A3.a. Aide à la recolonisation végétale	Intrégré au coût du projet		
Faune	Destruction l'ensemble de l'habitat de reproduction dans l'aire d'étude pour l'Alouette des champs et pour l'Édiclinème criard	Travaux	Direct, permanent, à court terme		R.3.1.a Adaptation de la période des travaux sur l'année R.1.1.a - Limitation des emprises des travaux	Intrégré au coût des travaux		
	Augmentation de la fréquentation humaine et du trafic pouvant perturber la faune ; mise en place d'éclairages.	Exploitation	Indirect, permanent, à court terme		R2.2c Dispositif de limitation des nuisances envers la faune (adaptation des éclairages)	Intrégré au coût du projet		
Continuités écologiques	Aucun impact sur les continuités écologiques.	Travaux et Exploitation	/		/	/		
Zones humides	Pas de présence de zones humides sur la zone d'étude.	Travaux et Exploitation	/		/	/		
Paysage et patrimoine								
Paysage	Faible impact sur le paysage pendant la phase travaux (visibilités limitées).	Travaux	Indirect, temporaire, à court terme		/	/		
Patrimoine culturel	Aucun impact du projet sur le patrimoine culturel.	Travaux et Exploitation	/		/	/		
Sites archéologiques	Aucun impact du projet sur les sites archéologiques.	Travaux et Exploitation	/		R.3.1.a - Adaptation de la période des travaux sur l'année (éviter les périodes de modification lors des investigations archéologiques)	/		
Milieu humain								
Foncier et situation administrative	Site du projet en cours d'acquisition par le pétitionnaire.	Travaux et Exploitation	/		/	/		
Population	La création d'emploi liée au projet pourra faire augmenter la démographie des communes alentours.	Travaux et Exploitation	Indirect, permanent, à long terme		/	/		
Activités économiques	Retombées économiques locales positives du chantier (restauration et hôtellerie).	Travaux	Indirect, temporaire, à court terme		/	/		
	Consommation de 15 ha de terres agricoles, situées en zone 1AUX du PLU de la commune. Création de 450 équivalents temps plein pour l'exploitation du site. Revenus fiscaux supplémentaires pour les communes et la communauté de communes. Production d'une énergie locale.	Travaux et Exploitation	Direct, permanent, à court terme		En cours de définition. A9.a - Indemnisation des propriétaires	Intrégré au coût du projet		
Sites et sols pollués	L'Étude Historique et documentaire n'a pas mis en évidence de source de pollution sur le site.	Exploitation	Direct et indirect, permanent, à moyen terme		/	/		
		Travaux et Exploitation	Indirect, permanent, à court terme		/	/		

Thème	Incidences				Mesures ERCA			Incidences résiduelles*	
	Description	Phase	Type	Niveau	Description	Estimation des dépenses	Niveau		
Risques technologiques	Absence d'impact du projet. Présence d'un PPR qui englobe une zone du projet (voirie).	Travaux et Exploitation	Indirect, temporaire/permanent, à court terme.		E1.1d - Pas de présence de locaux dans la zone incluse par le PPR	/			
	Augmentation du trafic lié aux travaux (10-15 camions par jour en moyenne). Risque de dégradation des voies d'accès. Augmentation du risque de collision.	Travaux	Direct, temporaire, à court terme.		R2.1.t - Signalisation d'une sortie de chantier	Intégré au coût des travaux			
Infrastructures et réseaux	Augmentation du trafic de 700 mouvements/jour pour les PI et R10 mouvements par jour pour les VL. Risque de dégradation des voies d'accès. Augmentation du risque de collision.	Exploitation	Direct, permanent, court terme.		R2.1.t - Signalisation d'une sortie de véhicules (PL).	Intégré au coût du projet			
	Absence de source de danger de nature chimique, biologique, ou physique en provenance du projet.	Exploitation	/		/	/			
Cadre de vie									
Bruit et vibrations, ambiance lumineuse, qualité de l'air	Activités de chantier à l'origine de nuisances sonores, pollution lumineuse, émissions de poussières, production de déchets.	Travaux	Direct, temporaire, à court terme.		R2.1j - Dispositifs de limitation des nuisances : absence de travail et d'éclairage nocturne, arrêt des travaux le week-end et jours fériés, utilisation d'alarme avertisseur - signal de recul - à fréquence mélangée, arrosage des pistes par temps sec, arrêt des travaux à l'origine d'émissions de poussières par vents forts, extinction des moteurs dès que possible. A6.4a - Management environnemental de chantier : plan de circulation, PPSPS, gestion des déchets...	Intégré au coût des travaux			
	Émissions de GES et de CO ₂ en lien avec le trafic routier et odeurs associées Absence de rejets liquide ou solide provenance du projet	Exploitation	Direct, permanent, à long terme.		R2.2b - Utilisation de véhicules (PL) respectant les normes en vigueur.	Intégré au coût du projet			
Sécurité du site	Risque de vandalisme le site du projet.	Exploitation	Direct, permanent, à court terme.		E3.2d - Protection du site : site clôturé, télégardiennage jour et nuit.	Intégré au coût du projet			

* après prise en compte des mesures compensatoires

Conclusion : Selon l'étude d'impact environnemental, aucune incidence forte n'a été recensée dans cette analyse.

Eaux usées : Il est à noter qu'en cas de déversement des effluents générés par le projet dans la station d'épuration d'Auneau – Bleury Saint Symphorien, la station se retrouverait sous dimensionnée. Des risques de pollution du milieu pourraient alors survenir.

Concernant le volet sanitaire, l'étude d'impact a permis de dresser un état initial de la zone d'étude.

Les éléments principaux sont recensés :

- Les premières habitations sont situées à l'est du site, à environ 330 mètres,
- La qualité de l'air mesurée au niveau de la station d'Oysonville ne mesure que le paramètre O₃ (ozone) et ne présente aucun dépassement sur les 3 dernières années au regard des objectifs de qualité définis par le code de l'environnement,
- Concernant les eaux de surface, aucune masse d'eau superficielle n'est exploitable compte tenu des distances les séparant du projet,
- En ce qui concerne les eaux souterraines, l'état de la nappe selon l'agence Seine – Normandie est considérée comme suit : Etat quantitatif : Médiocre et Etat chimique : Médiocre,
- L'étude historique et documentaire réalisée ne met pas en évidence de risque de pollution des sols de la zone d'étude.

Conclusion de l'évaluation du risque sanitaire :

Au vu des éléments de description des rejets atmosphériques et aqueux liés au futur entrepôt logistique présentés dans l'étude, **les émissions du site seront considérées comme négligeables.** Les émissions atmosphériques liées au trafic sont plus importantes aux abords du site, mais aucune cible n'y est recensée.

Au niveau de l'urbanisme, la commune d'Auneau – Bleury – Saint Symphorien dispose d'un PLU depuis le 26 juillet 2004 avec une dernière modification approuvée le 6 mai 2015. Depuis le 1^{er} janvier 2017, la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France est devenue compétente en matière d'urbanisme

Le projet de Panhard Développement est classé en zone 1AUX du PLU. Cette zone est dédiée aux activités industrielles et artisanales qui seront destinées à être développées à court et ou moyen terme. La démarche anticipe la révision du PLU concernant la réglementation concernant le nombre de places de stationnement (dossier en cours).

Le projet est compatible avec le plan d'aménagement et de développement durable (PADD), les orientations d'aménagement et de programmation (OAP), ainsi qu'avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), le Schéma Directeur d'Aménagement et de gestion des Eaux (SDAGE), mais aussi le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Il est compatible le PPRI et le zonage de protection des masses d'eau, le SRCE, la trame verte et bleue, le plan des déchets.

Une étude de circulation et d'accessibilité a été réalisée. Le diagnostic fait état d'une circulation globalement fluide sur le secteur. Les réserves de capacité des carrefours étudiés sont importantes et les carrefours du réseau sont correctement dimensionnés.

De légers ralentissements sont observés sur la RD 719 au niveau des accès à Auchan, ainsi qu'en entrée du site de Télifrais en raison de la giration pour les poids lourds. Ces ralentissements ne seront pas impactés par le flux de trafic généré par le projet. Quelques ralentissements sont en revanche attendus sur le giratoire des Essarts. Les ralentissements attendus sont toutefois peu importants et concentrés sur les pics forts d'activités et ne justifient pas d'aménagement.

Différentes études ont aussi été réalisées : un état initial de l'économie agricole, une étude d'impacts concernant la gestion des eaux pluviales, une étude historique et documentaire, une étude d'impacts écologiques et du bruit aux abords du projet ont été également effectuées et ne relèvent pas a priori d'impacts significatifs (environnement, bruit...).

Le bureau communautaire après en avoir délibéré,

Donne un avis favorable sur le projet d'autorisation environnementale dans le cadre du projet de Panhard Développement sous réserve de la réalisation d'un système autonome d'épuration des eaux à la parcelle.